



Cher Organisateur de BRM,

La nouvelle saison 2025 des BRM débute le 1 novembre 2024. Comme chaque année, nous vous envoyons une lettre reprenant quelques conventions. **Nous vous demandons de lire attentivement cette lettre.** Comme chaque année il y a aussi cette année quelques nouveautés. Cette nouvelle saison sera à nouveau chargée avec 53 brevets. Pour que tout se passe de manière fluide, il est important de respecter les directives reprises ci-dessous lors de l'organisation de votre BRM:

1) Système d'inscription

Les participants et presque tous les organisateurs ont pu bénéficier des avantages du [MyBrevet.cc](https://mybrevet.be) ces dernières années. Nous maintenons cette plateforme pour les préinscriptions et nous encourageons même l'utilisation. Mybrevet permet aux organisateurs de gérer complètement leur BRM. Nous constatons que tout le monde n'en utilise pas toutes les possibilités. **Nous avons donc créé un manuel complet qui peut être fourni sur simple demande.**

En principe les inscriptions en ligne sont clôturées la veille du BRM. Les organisateurs qui trouvent cela trop tard peuvent (faire) adapter le moment de clôture des préinscriptions via Mybrevet.

Les inscriptions le jour même restent toutefois possibles. Dans ce cas les participants doivent remplir sur place le formulaire d'inscription, déclarer qu'ils respecteront le règlement BRM et qu'ils sont couverts par une assurance RC. Le formulaire d'inscription peut être téléchargé sur notre site internet.

Les organisateurs peuvent organiser leur propre système d'inscription à condition qu'ils respectent les principes mentionnés ci-dessus.

2) Prix d'inscription

Nous travaillons avec des prix d'inscription fixes. De cette manière nous voulons éviter une éventuelle concurrence entre organisateurs et nous accentuons le caractère uniforme des BRM belges.

Les prix d'inscription pour les BRM restent inchangés en 2025 :

BRM 200 : 6 €

BRM 300 : 7 €

BRM 400 : 8 €

BRM 600 : 9 €

BRM 1000 : 11 €

Chaque organisateur est libre d'offrir des extras à un prix fixé par ses soins, mais il ne peut pas obliger le participant à prendre ces extras.

3) Homologation

Afin de faciliter l'homologation des brevets par l'ACP, nous vous demandons de compléter le fichier Excel en annexe, dès le déroulement du brevet. Ce fichier contient deux onglets : le premier « membres-leden » mentionne tous les noms des participants aux brevets BRM des années écoulées. Le deuxième onglet « nouveaux-nieuw » est destiné aux nouveaux participants. Utilisez la liste que nous vous communiquons avant chaque brevet. Cela aura lieu dans la semaine qui précède votre BRM.

Veillez compléter le tableau comme indiqué ci-dessous :

- a) Si le nom du participant à votre brevet figure dans l'onglet « membres-leden », vous remplissez au niveau de son nom 3 données :
- Dans la colonne « nr » un numéro de suivi à commencer par 1
 - Dans la colonne « temps » le temps du brevet réalisé, utilisez le format suivant hh :mm (p.ex. brevet réalisé en 11h36 devient 11:36).
 - Dans la colonne « médaille » vous mettez une « X » si l'intéressé(e) désire une médaille
- b) Si le nom du participant ne figure pas dans la liste, vous cliquez sur l'onglet « nouveaux-nieuw » et vous remplissez toutes les données demandées (nom, adresse, club, temps du brevet, adresse e-mail...) Remplissez toujours ces données, cela nous épargnera beaucoup de temps lors de notre administration.

Si le tableau n'est pas complété conformément aux instructions reprises ci-dessus, alors il sera renvoyé à l'organisateur. Cela a pour conséquence que l'homologation prendra du retard.

4) Commande des cartes de route

L'homologation est seulement possible en utilisant les cartes belges (certifiée par l'ACP). Les participants qui ne téléchargent leur randonnée que sur mybrevet.cc sans remettre leur carte de brevet complétée à l'organisateur **NE seront PAS** homologués.

Les cartes de brevet peuvent être commandées par 50 pièces ou multiple au prix de 1 euro la carte. Versez le montant de votre commande sur le compte BE34 7332 1520 0590 et confirmez cela par mail à randonneurs.be@hotmail.com en mentionnant l'adresse de livraison. Les cartes vous seront envoyées par la poste.

En principe les cartes sont remises à la fête des randonneurs en février. Si vous ne pouvez être présent à la fête des randonneurs essayez de convenir d'un rendez-vous lors d'un autre BRM pour recevoir vos cartes. **Nous essayons autant que possible d'éviter les frais de port très élevés. Tenez en compte et commandez à temps vos cartes de brevet pour qu'on ne doive pas vous les envoyer.**

Une fois l'organisation terminée, le surplus de cartes peut être renvoyé et le montant vous sera remboursé. Naturellement, les cartes peuvent être utilisées ultérieurement lors d'une autre organisation.

5) Médailles

Les médailles peuvent être commandées lors de l'inscription via Mybrevet. Elles sont payées ensemble avec les frais d'inscription. Nous nous chargeons de les envoyer à votre domicile.

Les médailles peuvent également être commandées le jour du BRM. Dans ce cas le participant les paye à l'organisateur.

Suite aux frais de port en augmentation et aux colis toujours plus onéreux nous nous voyons obligés d'augmenter le prix des médailles comme suit:

12 € lorsque la médaille doit être envoyée vers une adresse postale en Belgique;

20 € lorsque le destinataire habite à l'étranger (uniquement en Europe).

Les organisateurs versent ces montants sur le compte en banque de Randonneurs.be et indiquent dans le mail avec les résultats le nombre de médailles qu'ils ont vendues le jour du BRM. Ceci doit également être indiqué dans le tableau Excle qui reprend les résultats.

6) Envois de feuille de route et GPX

L'information relative à chaque brevet est préalablement publiée sur le site de Randonneurs.be

Cette information est fournie via un formulaire qui doit être rempli par chaque organisateur et qui peut être consultée sur :

<https://randonneurs.be/fr/info-brm/>

Les organisateurs qui disposent déjà des informations nécessaires concernant leur BRM (lieu de départ, points de contrôle, description de l'itinéraire,...) peuvent déjà nous fournir ces informations, mais chaque organisateur recevra un formulaire de notre part environ un mois avant la BRM, à renvoyer à une adresse e-mail que nous avons créée spécialement à cet effet : kalender@randonneurs.be.

Le formulaire permet une brève description de la course (limitée à 10 lignes) et des informations utiles. L'ajout de vidéos et de photos n'est pas possible.

Les endroits de contrôle doivent obligatoirement être mentionnés dans le formulaire.

Les organisateurs nous fournissent une description écrite de l'itinéraire qui soit utile et utilisable (c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'une impression générée automatiquement de la trace GPX). La description de l'itinéraire doit inclure au moins les communes avec indication des kilomètres et les contrôles où le pointage est nécessaire. Pour l'itinéraire on peut utiliser un fichier Excel qui vous est fourni et qui est basé sur le modèle que l'ACP utilise (<https://randonneurs.be/fr/toolkit/>).

L'itinéraire doit au moins contenir les coordonnées de l'organisateur et le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence.

L'itinéraire est publié sur le site internet. Les participants qui le désirent doivent l'imprimer eux-mêmes. Il n'est donc plus nécessaire aux organisateurs de fournir une copie papier de l'itinéraire au départ des BRM.

Avec la description de l'itinéraire, les organisateurs enverront également une trace GPX de la randonnée.

Nous vous demandons de prêter une attention particulière à la qualité des fichiers GPX fournis. Nous constatons que les fichiers GPX contiennent parfois plusieurs traces ou qu'ils sont "copiés-collés" à partir de fichiers datant de plusieurs années. Nous prenons donc les dispositions suivantes :

- Chaque BRM est toujours fourni comme 1 trace (quelle que soit la distance du BRM).
- Lorsque les itinéraires aller et retour se chevauchent partiellement et que l'itinéraire se croise à certains endroits, des traces distinctes sont créées en plus afin qu'il n'y ait pas de confusion sur l'itinéraire à suivre ;
- De manière optionnelle, les traces peuvent toujours être divisées en plusieurs parties (pour les longues distances).

Les changements importants (par exemple suite à un changement de parcours mais pas des petits chantiers routiers où un randonneur peut facilement trouver lui-même une alternative) seront effectués sur le site web dès que possible (veuillez également utiliser kalender@randonneurs.be pour cela) mais n'oubliez pas que nous ne sommes que des bénévoles 😊. Il convient également d'utiliser au maximum les possibilités offertes par Mybrevet. **Les changements de dernière minute de l'organisateur seront communiqués directement par e-mail aux participants préinscrits.**

La saison prochaine, les traces GPX seront également uniquement téléchargeables via le site web de randonneurs.be et non plus via Mybrevet. De cette manière, nous évitons le risque de publier différentes traces.

7) Formulaire d'inscription

Au départ de chaque brevet, chaque participant n'étant pas inscrit en ligne remplit un formulaire d'inscription. Ce formulaire contient les données personnelles du participant et les données de contact d'une tierce personne pouvant être contactée par l'organisateur en cas de détresse. Le participant confirme également être couvert par une assurance risque civil. Il est demandé aux organisateurs de veiller à ce que ce formulaire soit correctement rempli. Cela nous permet de tenir notre fichier des adresses e-mail à jour, et ainsi nous pouvons mieux informer les randonneurs de nos activités.

Les organisateurs ayant leur propre système d'inscription veilleront à recevoir de chacun de leurs participants toutes les données qui doivent normalement figurer sur le formulaire d'inscription et s'assurer que les participants à leurs BRM soient couverts par une assurance RC. S'ils ne reçoivent pas ces informations par voie électronique, le formulaire d'inscription doit être rempli. Les détails des nouveaux participants sont également fournis à R.be afin qu'ils puissent être traités conformément aux règles de confidentialité.

8) Que faire dans la semaine suivant votre BRM ?

a) **A renvoyer à Geert Lammens, Hekkergemstraat 88, 9260 Schellebelle:**

*Les cartes de route classées par ordre alphabétique et complétées de:

- heure de départ et d'arrivée
- indication médaille oui/non
- signature participant
- distance et date BRM
- club organisateur

*si d'application, les formulaires d'inscription classés par ordre alphabétique

b) **A renvoyer au secrétariat : Randonneurs.be@hotmail.com endéans la semaine !!!:**

Le fichier Excel « BRM Leden-Membres 2025 » complété comme demandé ci-dessus

Tous les brevets à homologuer sont envoyés en même temps à Randonneurs.be. Tous les brevets envoyés tardivement ne seront pas homologués.

Indiquez dans votre mail combien de brevets doivent être homologués et combien de médailles ont été commandées.

c) **Si vous ne faites pas usage de mybrevet.cc :**

***Versez 2 euros par participant** sur le compte BE34 7332 1520 0590 de Randonneurs.be.

*** Versez 12 euros ou 20 euros (pour les médailles expédiées vers une adresse en dehors de la Belgique) par médaille commandée** sur le compte BE34 7332 1520 0590 de R.be

d) **Si vous faites usage de mybrevet.cc le flux de trésorerie se fait automatiquement pour les participants préinscrits et peu de temps après l'organisation de votre BRM vous recevrez un décompte.**

Vous versez 2 euros par participant **inscrit sur place** sur le compte BE 7332 1520 0590 de Randonneurs.be. Pour chaque médaille vendue le jour même, il est demandé de verser 12 euros ou 20 euros (voir la distinction ci-dessus) sur le même numéro de compte.

- 9) La direction de Randonneurs.be a formulé quelques directives et exigences qualitatives auxquelles tous les BRM figurant sur notre calendrier devraient satisfaire. Elles sont reprises dans la « charte de qualité » en annexe qui reprend également un certain nombre de points d'attention pour l'homologation des brevets et dont la lecture est vivement recommandée !
- 10) Nous tenons à souligner une fois de plus que seul l'organisateur et un (1) accompagnant peuvent reconnaître un brevet et le faire homologuer. Ceci peut être fait jusqu'à un mois maximum avant le brevet. Tout autre participant roulant en dehors de la date indiquée sur le calendrier ne pourra être homologué.

Dans le courant du mois de novembre nous organiserons une conférence en ligne (teams) pour ceux qui le désirent pour plus d'explications. Il y aura ensuite, bien sûr, la possibilité de poser des questions supplémentaires.

Bonne chance pour votre organisation et que l'année BRM se déroule en toute sécurité !

Au nom de Randonneurs.be,

Frank Steenput

